



COTISATIONS ANNÉE 2025

STATUT DU MEMBRE	TARIFS
OFFICIERS GÉNÉRAUX ET OFFICIERS	
Officiers généraux en deuxième section	174 €
Officiers (réserve, honoraire, retraite) et civils catégorie A en retraite	116 €
AUTRES MEMBRES	
Titulaires de la Légion d'honneur	
Titulaires de l'ordre national du Mérite	
Auditeurs ou anciens auditeurs de l'IHEDN	232 €
Auditeurs de l'École de Guerre	
Membres autorisés par le CA*	
JEUNES IHEDN / AUDITEURS JEUNES DE L'IHEDN (jusqu'à 35 ans pour les 2 catégories)	116 €
VEUVES ET VEUFS	
Veuves et veufs d'officier général en 2ème section	87 €
Veuves ou veufs d'officier (réserve, honoraire, retraite) et civils catégorie A du MINARM	58 €
Veuves ou veufs d'autre membre	116 €
CONJOINTS ET ENFANTS D'ACTIFS (de 18 à 25 ans)	10 €
CONJOINTS ET ENFANTS DE MEMBRES (de 18 à 25 ans)	10%**
VEUVES/VEUFS DE GUERRE	GRATUIT
ENFANTS D'ACTIFS MINEURS (de 10 à 17 ans)	GRATUIT

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée au prorata de l'année à partir du 1er mars. Pour connaître le montant exact ou pour toute autre question, merci de contacter le secrétariat des membres (Tél. 01 44 90 27 75).

* Réduction de 50% pour tout adhérent de 35 ans ou moins lors de l'adhésion.

** Appliqués sur le montant de la cotisation du membre (montant minimum de 10 €).

